

Animateur Assistant d'Équitation



Le CREIF vous propose une formation au diplôme de l'**AAE en apprentissage** pour vous permettre d'animer des séances d'équitation **contre rémunération**.

Pourquoi un AAE ?

- 1 - Tester ses motivations au métier d'enseignant
- 2 - Effectuer une préformation au BPJEPS
- 3 - Passer du statut de bénévole à celui de professionnel

Conditions d'accès

- ✓ *Entre 16 et 26 ans*
 - ✓ *Galops® 5*
 - ✓ *Licence FFE*
 - ✓ *PSC1*

Avantages employeur

- ❖ *Exonération de charges*
- ❖ *Aide CNDS / TPE Apprenti*
 - ❖ *Crédit d'impôt*
- ❖ *Prime à l'apprentissage*

2 Centres de Formation

Ouest : Haras de Jardy (92)

Est : Base de Loisirs de Jablines-Annet (77)

Rythme

2 jours en formation
3 jours en entreprise



Renseignements :
Comité Régional d'Équitation d'Ile de France
01 47 66 10 03
nsavary@cheval-iledefrance.com
www.cheval-iledefrance.com

